



Porter plainte contre le corps médical

Par **carelo**, le **13/02/2011** à **21:04**

Bonjour,

Ma fille s'est suicidée en juillet 2010. Elle était malade. Pour moi ce suicide n'est pas le fait du hasard.

Le corps médical qui s'occupait d'elle a sa part de responsabilité.

Depuis son décès, j'essaie d'avoir des réponses, et bien sur il n'en donne pas.

Des questions et des interrogations m'empêchent de vivre sereinement et leur attitude m'énerve. Pour moi il y a eu "mise en danger d'autrui" et "non assistance à personne en danger" ayant entraîné la mort (même si celle ci n'a pas été voulu).

Je souhaite porter plainte contre le Directeur de l'hôpital et la psy qui s'occupait de ma fille.

Le directeur parce qu'il est responsable de son personnel, la psy parce que je pense qu'elle est incompétente et qu'elle n'a servi à rien. Elle n'a jamais voulu lui expliquer ce qu'elle avait, elle ne faisait pas attention à ses besoins médicamenteux entre deux rendez vous,

pourtant important pour son bien être (5 jours sans médicaments), et ne la rencontrant que 10 mn par mois voire tous les deux mois.

Je sais que ça va être dur, mais puis je le faire ?

Je suis perdue. Ma peine ne me quitte pas, ma colère contre eux n'a pas faibli. J'ai besoin de comprendre ce qu'il s'est passé. C'est important pour moi et sa jumelle. **JE VEUX DES EXPLICATIONS.**

Merci de me répondre